



DEVENIR RÉSERVISTE AU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DES ALPES-MARITIMES

Vous souhaitez :

- ▶ Être au service de vos concitoyens ;
- ▶ Agir aux côtés des gendarmes, dans les situations de crise notamment ;
- ▶ Effectuer des missions de prévention et protection ;
- ▶ Porter assistance à la population ;
- ▶ Bénéficier d'une formation continue pour étoffer vos compétences...

La réserve opérationnelle de la gendarmerie répond à cette attente. Elle renforce les unités d'active et les structures de soutien. Les réservistes contribuent à la sûreté publique (garantir la protection des personnes et des biens, renseigner, alerter et porter secours) et à la bonne exécution des lois. Ils peuvent également réaliser des missions de soutien au profit d'unités de gendarmerie.

Conditions d'admission

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de plus de 17 ans et de moins de 40 ans ;
- Avoir satisfait aux obligations du service national, avoir suivi la JAPD ou la JDC ;
- Avoir une bonne aptitude physique ;
- Être apte psychologiquement et de bonne moralité.

Dossier de candidature

- Pièce d'identité originale (CNI ou passeport) ;
- Attestation JAPD ou JDC ou à défaut le numéro ;
- identifiant défense ;
- Carte de sécurité sociale ;
- 02 photos d'identité .

Déroulement de la candidature :

- ▶ Entretien avec un officier ou gradé supérieur (environ 30 mn) ;
- ▶ Visite médicale d'aptitude devant un médecin militaire (infirmier d'Antibes) ;
- ▶ Tests psychotechniques et prise de mesures pour paquetage (région de gendarmerie à Marseille).

Lorsque le dossier reçoit une suite favorable, le candidat suit une formation initiale pour le préparer aux missions de la gendarmerie (PMG) d'une durée de **deux semaines** (04 semaines à partir de 2017).

La réussite à la PMG conditionne la signature d'un contrat pour servir la réserve opérationnelle de son département de résidence.

Prochaines formations :

2016 du jeudi 20 octobre au mercredi 02 novembre inclus sur le camp militaire de Carpiagne (13) en mode internat (14 jours non rémunérés).

2017 **Modification du format** (4 semaines au lieu de 02 car obtention de la qualification d'agent de police judiciaire adjoint - APJA).

- ▶ Partie 1 : du lundi 13 février au vendredi 24 février 2017 inclus (12 jours non rémunérés).
- ▶ Partie 2 : du mardi 11 avril au samedi 22 avril 2017 inclus (12 jours rémunérés).

Demande d'informations :

www.minot@ur.fr

Partie Accès grand Public : Nombreuses informations sur la réserve opérationnelle.

Pour les personnes intéressées : Cliquez sur « contact » et compléter le formulaire qui sera automatiquement transmis au bureau de la réserve du groupement des Alpes-Maritimes. Le candidat sera rapidement contacté par nos services. Chaque dossier sera étudié.